

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Présents : Bruno CIOÉ, Jeannine FAIVRE, Pierre GILBERT, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD,

Excusé : Monsieur Sylvain PAUCOD

Secrétaire : Maryse NICOD

Dates à définir

- **Vœux du Conseil Municipal**

Les vœux du Conseil Municipal vont se dérouler le dimanche 07 janvier 2018 à 11h.

- **Repas des Aînés**

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 21 janvier 2018. Le Conseil a demandé au restaurant « Les Petits Bou' de Saint Julien » de lui soumettre une proposition de repas.

Enfouissement des lignes

Monsieur le Maire a demandé au SIDEC d'établir une proposition financière concernant l'enfouissement des lignes électriques, l'éclairage public et infrastructure téléphonique, il présente le projet à l'assemblée qui s'élève à 248 302.05 € TTC.

Ce projet reviendrait à la charge de la commune à 186 997,52 € TTC hors subventions.

Vu le montant élevé du projet, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Personnel communal

Un nouveau régime indemnitaire est mis en place, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Il remplace les primes octroyées actuellement sans changement de montant

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte de mettre en place le RIFSEEP

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Devis

- **Entretiens des chemins**

Des devis ont été demandés auprès des Entreprise TELLA et CAILLON Environnement pour l'entretien des chemins.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte le devis proposé par l'Entreprise TELLA pour un montant de 1440.00 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

- **Salle de bain – logement communal**

Des devis ont été demandés à l'Entreprise GALLET et RVG Construction pour la réfection de la salle de bain principale et l'installation d'une cabine de douche au sous-sol.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte le devis proposé par l'Entreprise GALLET pour un montant de 3377,89 € TTC pour la salle de bain

Accepte le devis proposé par l'Entreprise RGV Construction pour un montant de 1420,97 € TTC pour l'installation d'une cabine de douche.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

- **Logement Morval**

Monsieur le Maire informe du départ des locataires de ce logement et expose un problème concernant le plafond de la chambre qui s'affaisse. Monsieur le Maire a demandé un devis pour la rénovation de la chambre.

Le logement sera remis en location prochainement mais étant donné le turn-over, une demande d'estimation du prix de la maison sera demandée auprès des domaines public pour envisager une éventuelle vente.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire lit à l'assemblée un courrier envoyé par Monsieur Ludovic GONNOD pour une éventuelle proposition d'achat de terrain sur la commune d'un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe et demande que les limites du terrain soient bien déterminées.

Madame Maryse NICOD propose une offre d'achat pour l'armoire vitrée à hauteur de 50,00 €.

Après que Madame Maryse NICOD a quitté la salle et après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte de vendre à Madame Maryse NICOD une armoire vitrée pour un montant de 50,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Madame Anne CLAUDEL propose une offre de 50,00 € pour l'achat d'une table et un bureau

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte de vendre à Madame Anne CLAUDEL une table et un bureau pour un montant de 50,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

L'école primaire de la commune déléguée de St Julien a envoyé une demande de subvention pour un séjour sport à Lamoura.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte de verser une subvention de 60,00 € à la Coopérative scolaire

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

L'Association le Sel de la Petite Montagne par l'intermédiaire de Madame Aude DELIZY souhaiterait implanter son siège social sur la commune pour bénéficier de l'usage gratuit de la salle communale.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord uniquement pour un usage exceptionnel.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50